

*Questions orales*

Dans le budget de novembre dont le gouvernement a conservé une partie, il était longuement question d'équité. Je me demande si le ministre des Finances pourrait nous dire ce qu'est devenu ce principe, étant donné qu'il fait passer des millions de Canadiens à faible revenu et à revenu moyen dans des tranches d'imposition supérieures en voulant modifier l'indexation, tandis que le taux d'imposition des contribuables ayant un revenu annuel supérieur à \$50,000 restera analogue. Pourquoi le ministre s'en prend-il aux personnes à faible revenu et à revenu moyen dans ces nouvelles hausses d'impôts massives et pourquoi épargne-t-il les riches?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je tiens seulement à signaler au chef de l'opposition que les dispositions budgétaires sont fondées sur le principe de l'équité, cela saute aux yeux. Il est vrai que nous demandons à certains Canadiens de renoncer à une partie de leurs privilèges pour aider leurs compatriotes qui sont sans emploi ou qui sont au chômage, ou ceux qui risquent de perdre leur maison ou leur entreprise. Compte tenu de la situation, nous jugeons raisonnable de demander aux Canadiens qui ont un emploi de partager avec les chômeurs pour permettre à tout le monde de surmonter cette épreuve, dans un esprit d'équité et de partage. Voilà le principe sur lequel repose le budget.

**Des voix:** Bravo!

## LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PENSIONS

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre a beau parler de partage, il reste que certains Canadiens se trouvent plus sollicités que d'autres. Le gouvernement oblige les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen à se partager, selon les termes du ministre, une partie du fardeau des riches. Cette façon de faire ne coïncide pas avec notre notion de la justice. Il existe en particulier un certain groupe de Canadiens appelés à céder quelques-uns de leurs avantages, pour emprunter les propos du ministre. Même en tenant compte des modifications touchant le supplément de revenu garanti, les prestataires de la sécurité de la vieillesse, au nombre de 1.2 million, verront les avantages sur lesquels ils auraient dû pouvoir compter se réduire en raison de la mesure prise par le ministre hier soir.

**Des voix:** Ce n'est pas vrai.

**M. Clark:** C'est donc dire que 1.2 million de Canadiens âgés seront ainsi touchés. Les députés libéraux d'en face disent que ce n'est pas vrai; qu'ils lisent donc d'abord le budget.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Permettez-moi de demander au ministre des Finances pourquoi il fait payer les erreurs de son gouvernement aux personnes âgées?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je tiens d'abord à signaler au chef de l'opposition que la stratégie du gouvernement vise à juguler l'économie . . .

**M. Clark:** A l'écraser.

**M. MacEachen:** . . . afin que le taux d'inflation élevé que nous connaissons à l'heure actuelle, près de 12 p. 100, soit réduit à 6 p. 100. Si le très honorable chef de l'opposition et d'autres Canadiens appuient cette campagne nationale visant à réduire l'inflation à 6 p. 100, le revenu des personnes dont il parle ne diminuera pas sensiblement. Les Canadiens sont donc fortement encouragés à accepter des augmentations de 6 p. 100 s'ils s'inquiètent de l'impact de cette ligne de conduite sur l'impôt sur le revenu personnel ou sur la sécurité de la vieillesse.

• (1420)

Il importe au plus haut point de répéter que cette disposition n'affectera aucune personne âgée bénéficiaire de la pension et qui est dans le besoin. Le très honorable chef de l'opposition essaie de faire peur aux personnes âgées. Je garantis qu'aucun vieillard pensionné nécessiteux ne sera lésé par ces mesures.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** De deux choses, l'une, madame le Président; ou le ministre modifiera son budget, ou il ne dit pas la vérité. Le ministre refuse de nous dire pourquoi ses propositions budgétaires d'hier soir épargnent les riches et frappent les Canadiens à revenus moyen et modeste, et pourquoi il impose des taxes spéciales à 1.2 million de Canadiens âgés. Il refuse de nous dire pourquoi il s'en prend à eux.

## L'IMPOSITION DES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, pourquoi le ministre maintient-il l'impôt sur les cotisations à la Croix Bleue, sur les régimes de soins dentaires et sur les autres avantages sociaux?

**M. Nielsen:** Y compris sur les avantages offerts à ceux qui travaillent dans le Nord.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le chef de l'opposition a de nouveau répété que nous imposons un impôt spécial aux personnes âgées, ce qui est absolument faux.

**M. Clark:** Madame le Président, je le répète, le ministre des Finances, qui s'en prend aux Canadiens à faible revenu et à revenu moyen, ainsi qu'aux personnes âgées, tout en épargnant les riches, ne répond pas à nos questions.

\* \* \*

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

## LE NIVEAU DES PRIMES

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais m'adresser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Puisque d'après le budget présenté hier soir, le gouvernement compte prélever 800 millions de dollars de plus l'année prochaine par le biais des primes d'assurance-chômage, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle sera l'augmentation de cet impôt camouflé dont le ministre des Finances n'a pas soufflé mot hier soir.